

QUESTION ET REPONSE

Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'introduction des chèques repas électroniques ?

On prévoit qu'à partir du début de l'année prochaine l'introduction des chèques repas s'effectuera à grande vitesse.

Il va de soi qu'en tant que commerçant vous n'êtes pas obligé de les accepter, mais comme c'était le cas lors de l'introduction des chèques repas en papier, l'acceptation est quasiment une obligation en tant que service à la clientèle pour éviter que la contre-valeur soit dépensée chez les concurrents.

La condition pour pouvoir accepter ces titres électroniques est d'avoir la disposition d'un terminal de paiement.

Si cela n'est pas le cas, il est possible de louer un terminal seulement pour le traitement des chèques repas électroniques.

Plus d'information est disponible sur notre site internet www.bb-bb.be

Bien que chaque terminal peut traiter les chèques repas électroniques votre terminal doit être activé (pourvu du software nécessaire) et ceci pour chacun des 4 émetteurs des titres qui sont agréés officiellement, soit Sodexo, Edenred, Monizze et E-ve

Ci-après vous trouverez un aperçu des frais liés au traitement des chèques repas électroniques.

MONIZZE et E-ve

Frais d'activation : € 6,00 par terminal

Abonnement : Pas applicable

Coût par transaction : 0,12 €

Le traitement électronique des chèques repas s'effectue par le biais du réseau de paiement payfair.

La Fédération Nationale a su conclure un accord avec Payfair et de ce fait les membres de la Fédération Nationale peuvent bénéficier du tarif favorable repris ci-dessus.

Le formulaire d'affiliation ainsi que quelques explications du fonctionnement de Payfair peuvent être trouvées sur notre site internet www.bb-bb.be

SODEXO

Frais d'activation : € 100

Prix d'abonnements et de transaction

Ceux-ci varient selon la formule choisie.

Au plus couteux l'abonnement mensuel au moins sera le coût par transaction.

La formule la plus intéressante pour vous dépendra dès lors du nombre de transactions.

Possibilités :

	Form. 1	Form. 2*	Form. 3*	Form 4*
		> 30 tx	> 100 tx	> 160 tx
Activation par magasin	€ 100	€ 100	€ 100	€ 100
Licence "carte sodexo" (mensuel par terminal)	€ 0	€ 12	€ 20	€ 25
Coût par transaction si > € 10	€ 0,65	€ 0,25	€ 0,17	€ 0,13
Coût par transaction de moins de € 10 (minimum € 0,10)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	NA

Pour l'affiliation ou plus de renseignement vous pouvez vous adresser à l'adresse www.sodexocard.be ou par téléphone 02/547 55 88

EDENRED (anciennement Accor)

Frais d'activation : gratuit

Abonnement : Pas applicable

Coût par transaction : 1,50 %

Pour l'affiliation ou plus de renseignement vous pouvez vous adresser à l'adresse www.carteticketrestaurant.be/commerçants ou par téléphone 02/678 28 11. Un formulaire d'affiliation est disponible sur notre site internet : www.bb-bb.be